

Pouvoir d'emprunt

Le 14 février 1983, le ministre des Finances a déclaré:

Je n'ai jamais affirmé, lors de ma déclaration le 27 octobre ni depuis ce temps, que nous présenterions un budget avant de demander des crédits supplémentaires.

En fait, le 14 février, il a dit exactement le contraire de ce qu'il avait déclaré le 27 octobre:

Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

L'ancien ministre des Finances a réitéré la même promesse devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. En mai 1982, il déclarait:

Toutefois, je ne m'attends pas que la Chambre accède à cette demande sans au préalable avoir étudié le dossier détaillé de la situation économique et considéré les retombées sur les finances publiques. Je ne pense pas qu'il serait correct de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter des fonds supplémentaires sans avoir auparavant fait une mise à jour détaillée de la situation économique et financière, ce que je ferai très certainement avant de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter.

Je vois que vous me demandez de conclure, monsieur le Président. Je ne pense pas que les citoyens nous pardonneraient d'autoriser le gouvernement à emprunter 19 milliards de plus.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant d'aborder le principal sujet de ce débat, mon collègue, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), m'a demandé de signaler que la Commission Grange était formée de personnes compétentes qui ont enquêté avec beaucoup de soin sur la catastrophe de Mississauga. Même s'il s'agissait de progressistes conservateurs, les membres de la Commission ont fait un excellent travail.

Je voudrais répondre aux députés d'en face et surtout à ceux de l'opposition officielle qui ont voulu faire croire que...

• (1550)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'espère me tromper, mais j'ai cru entendre le député affirmer que la Commission Grange était composée de progressistes conservateurs. Cette commission était présidée par le juge Grange de la Cour suprême de l'Ontario. Je crois que le député s'attaque à un juge de la Cour suprême de l'Ontario s'il affirme que la Commission était composée de personnes ayant une affiliation politique. Je pense que le député n'aurait jamais dû prononcer ces paroles.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député s'est expliqué et je suis sûr que le secrétaire parlementaire a parfaitement entendu.

M. Lang: Monsieur le Président, je parlais du personnel extrêmement qualifié. Cependant, pour en arriver à l'essentiel, c'est-à-dire à la demande de pouvoirs d'emprunt et au fait que d'après les conservateurs, le gouvernement n'a pas dit à quoi

l'argent servirait ni comment il entendait en faire profiter l'économie. De toute évidence, le député n'a pas tenu compte du budget des dépenses déposé la semaine dernière à la Chambre. Cependant, l'opposition, par des discours qui ne riment à rien, ne cesse de soutenir que le gouvernement refuse de limiter ses dépenses. Pourtant quand on examine le plan des dépenses gouvernementales et le programme d'austérité proposé par le gouvernement, on se souvient que l'opposition a toujours dénoncé nos mesures d'économie alors même que ses membres réclament une réduction du déficit.

Permettez-moi d'examiner ces faits en détail. Essentiellement, les dépenses gouvernementales se répartissent en quatre secteurs principaux. D'abord les paiements de transfert. En second lieu, la dette publique. Troisièmement, les paiements aux sociétés de la Couronne et enfin, les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations. Je vais repasser successivement chacun de ces secteurs et expliquer en quoi ils consistent. D'abord, les paiements de transfert.

Ce secteur représente les paiements aux particuliers, dont la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation aux conjoints et l'assurance-chômage. Je n'ai jamais entendu de député conservateur affirmer que ces paiements devraient être réduits. En fait, à l'occasion de l'étude des projets de loi C-131, C-132 et C-133, je les ai entendus affirmer précisément le contraire, par exemple que les augmentations du supplément de revenu garanti ne devraient pas être limitées à 6 et 5 p. 100. D'autres paiements de transfert sont versés aux provinces. Par exemple, les paiements au titre de l'assurance-maladie, de l'éducation postsecondaire, de l'assurance-hospitalisation et du Régime d'assistance publique du Canada. Là encore, à l'égard de ces paiements, les conservateurs n'ont cessé de s'opposer à toute réduction. Il existe un troisième type de paiements de transfert, les subsides aux transferts. Le principal poste est le Régime d'encouragement au secteur pétrolier qui propose d'accorder 1.1 milliard à l'exploration du pétrole et du gaz et vise à assurer notre autosuffisance. Enfin la quatrième catégorie comprend différents autres paiements de transferts. Par exemple, les subventions à l'investissement dans les petites entreprises. L'opposition ne cesse de réclamer plus d'argent pour aider les petites entreprises. Pour accroître la productivité, nous avons mis sur pied le Programme d'expansion des entreprises et le programme de productivité de l'industrie de défense (PID). L'opposition a réclamé plus de mesures pour accroître la productivité, ce qui comprend les fonds destinés à la création d'emplois. Nous l'avons entendue maintes et maintes fois demander que des fonds soient débloqués pour la création d'emplois. Je viens de parler des paiements de transfert, qui constituent 63.7 p. 100 de l'augmentation des dépenses du gouvernement. Dans tous ces domaines, l'opposition ne veut aucune coupure. Pourtant, en même temps, elle nous demande de diminuer le déficit.